

pendant la période des travaux de mise en culture des terres.

Les souscriptions seront reçues chez MM. LES FILS DE GUIHOU JEUNE, banquiers de la Compagnie, 50, rue de Provence, à Paris.

On peut verser à leur crédit dans toutes les succursales de la Banque de France et leur adresser les récépissés.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

RECRUTEMENT.

Tirage au sort.

CLASSE 1862.

Arrêté rectificatif.

Nous, Préfet du Nord, grand-officier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur, commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique,

Revu notre arrêté du 24 décembre dernier qui a fixé les époques du tirage au sort, par la classe 1862, dans les différents cantons du département du Nord ; Vu la dépêche de S. Exc. M. le Ministre de la Guerre, en date du 16 février courant, portant que les résultats du tirage au sort doivent être parvenus au ministère pour le 6 mars au plus tard ;

Attendu que, pour nous conformer à cette prescription, il est indispensable d'apporter des changements dans les époques fixées pour l'arrondissement de Lille ;

ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Il sera procédé par M. le secrétaire-général ou par l'un de MM. les conseillers de préfecture, à l'examen des tableaux de recensement des jeunes gens de l'arrondissement de Lille, faisant partie de la classe 1862, ainsi qu'au tirage au sort, aux jours et heures ci-après indiqués pour chaque canton :

La Bassée, lundi 23 février 1863, à midi.
Armentières, mardi 24 fév. à 11 h. 1/2 m.
Houbourdin, mercredi 25 février, à midi.
Cysoung, jeudi 26 février, à midi.
Lille-Centre, vendredi 27 fév. à 11 h. m.
Lille-Ouest, id. à 1 h. ap. m.
Pont-à-Marcq, id. à midi.
Lille-Sud-Ouest, samedi 28 fév. à 11 mat.
Seclin, id. à midi.
Roubaix lundi 2 mars, à 11 h. du mat.
Lannoy, id. à midi.
Lille-Nord-Est, mardi 3 mars, à 11 h. m.
Lille-Sud-Est, id. à 1 h. ap. m.
Quesnoy-sur-Deûle, id. à midi.
Tourcoing-Nord, mer. 4 mars, à 11 h. m.
Tourcoing-Sud, id. à 1 h. 1/2 ap.

Art. 2. Les jours et heures pour les arrondissements autres que celui de Lille restent fixes tels qu'ils ont été réglés par notre arrêté précité du 24 décembre 1862.

Art. 3. MM. les maires des communes de l'arrondissement de Lille sont chargés de donner toute publicité au présent arrêté qu'ils feront publier et afficher et dont ils porteront les dispositions à la connaissance des intéressés.

Lille, 17 février 1863. VALLON.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Résumé de la séance du 19 février 1863.

Membres présents : MM. Ernoult-Bayart, maire ; Julien Lagache, Renaux-Lemerre, adjoints ; Guillaume Lefebvre, Pierre Lepers, Louis Watine, Dellebecq-Desfontaines, Motte-Bossut, Edouard Delattre, François Duthoit, Auguste Duriez, Denis Saembier, Pierre Parent, Delerue-Dazin, Achille Wibaux, Dubar-Delepaul, François Frasze, Henri Ternynck, Edouard Debuchy, J.-B. Ferret, Henri Desobrie, Charles Bourbier, Achille Dewarlez, conseillers.

En voyage : MM. Constantin Descat, A. Mimerel fils.

Absents : MM. Tiers Bonte, Edouard Hannart, César Piat, Henri Delattre.

1. Le Conseil accepte les propositions des ingénieurs des ponts-et-chaussées pour l'amélioration de la route départementale n° 19, depuis la place de la Liberté jusqu'à la Planche-Trouée.

2. Même acceptation pour l'amélioration de la route n° 14, depuis le bout de la Fosse-aux-Chênes jusqu'au Gaz.

3. Le Conseil accepte les propositions des propriétaires de la rue Saint-Jean et vote le crédit nécessaire à cet effet.

4. Adoption d'un projet d'emprunt de 200,000 fr. pour divers travaux.

5. Vote d'un crédit pour l'autel de la chapelle du cimetière.

6. Le Conseil décide l'élargissement de la rue Saint-Vincent-de-Paul à 12 mètres.

7. Rejet d'une proposition de la Compagnie du canal de l'Espierre, l'offre n'étant pas suffisante.

8. Le Conseil refuse le nouveau plan présenté pour la place de l'Abattoir.

9. Il adopte le rapport de la Compagnie sur l'agrandissement de la gare.

10. Il rejette ses conclusions du rapport de la Compagnie pour l'agrandissement et le déplacement de l'hospice.

11. Vote d'un crédit pour création de pensions à domicile en faveur de vieillards indigents.

12. Le supplément de crédit pour la serre du Square est voté par le Conseil.

13. Vote d'un avis favorable à un échange de propriétés entre M. Alexandre Dervaux et l'hospice.

TECEPTION DE ROUBAIX.

MM. les contribuables qui n'ont encore rien payé sur leurs contributions de 1863, sont priés de ne plus différer davantage l'envoi d'un à-compte.

Le Percepteur,
LÉCONTE.

Roubaix, le 19 février 1863.

Par décret impérial en date du 4 de ce mois, sont nommés dans la compagnie des sapeurs-pompiers de cette ville :

- 1^{er} M. Barbotin, Emile, capitaine ;
- 2^e Humez Edouard, lieutenant ;
- 3^e Bonnave, Jules, sous-lieutenant ;
- 4^e Lesne, Emile, sous-lieutenant.

Par arrêté du maire de Roubaix en date du 4 février, approuvé par le préfet le 6 courant, ont été nommés aux grades ci-après les sapeurs-pompiers dont les noms suivent :

- Sergent sapeur, M. Josson, Jean-Bapt. ;
- Sergent-major, Brun, Paul ;
- Sergent-fourrier, Gruart, Auguste ;
- Caporal-sapeur, Moulin, Victor.

D'après une dépêche de M. le ministre de la guerre, tous les résultats des tirages au sort doivent être parvenus au ministère pour le 6 mars. Cette prescription apporte des changements dans les jours précédemment fixés pour le tirage des cantons suivants :

La Bassée, 23 février ; Armentières, 24 ; Houbourdin, 25 ; Cysoung, 26 ; Lille-Centre, Lille-Ouest et Pont-à-Marcq, 27 ; Lille-Sud-Ouest et Seclin, 28 ; Roubaix et Lannoy, 2 mars ; Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Est et Quesnoy-sur-Deûle, 3 ; Tourcoing-Nord et Tourcoing-Sud, 4.

MM. les Actionnaires de la Caisse Commerciale de Roubaix sont informés que l'Assemblée Générale Annuelle aura lieu au siège de la Société, rue de la Place-Verte, 4, à Roubaix, conformément aux statuts, le Jeudi 26 février 1863.

C'est demain qu'aura lieu la représentation d'adieu de M^{lle} Scriwaneck qui a été, pendant son séjour dans notre ville, l'objet des plus flatteuses manifestations.

Les habitués du théâtre qui ont dû à M^{lle} Scriwaneck tant d'excellentes soirées lui apporteront leurs derniers et chaleureux bravos. Quant à ceux qui la connaissent de réputation, ils auraient grand tort de laisser échapper cette occasion d'aller l'applaudir.

Une représentation extraordinaire et doublement attrayante est annoncée pour lundi ; il s'agit du bénéfice d'un des meilleurs artistes de notre troupe, M. Esclozas, et de la présence sur notre scène de M^{me} Esclozas, première ingénuité du théâtre impérial du Châtelet, dont le talent est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le prouver ici. La composition du programme offre tout l'attrait possible ; on peut donc prédire qu'il y aura salle comble.

On annonce l'arrivée de M. Bardou aîné, premier comique des Variétés et du Vaudeville. Dire que M. Bardou a l'heureux privilège d'attirer constamment la foule par un talent qui mérite des éloges sans restriction, c'est engager le public roubaixien à ne pas manquer une seule des trois représentations qui lui sont offertes.

L'administration des postes vient de publier son Annuaire, riche en renseignements pleins d'intérêt sur ce service important.

Pendant les onze premiers mois de 1862, le nombre des lettres transportées en France a été de 249 millions 800,000. En ajoutant 12 millions pour le mois de décembre, on trouve 262 millions de lettres envoyées.

C'est à peu près le chiffre de 1860 (263 millions et demi) ; c'est au-dessous de 1861 (273,200,000).

En 1847 et 1848, on était à 126 et 122 millions ; à 212 en 1854, première année de la réforme postale. En 1856, 57 et 58, on est resté stationnaire de 252 à 253 millions.

Les journaux et imprimés eurent une progression croissante remarquable. De 90 millions en 1847, le chiffre est monté à 123 millions en 1855, et à peu près à 189 en 1861. Il a été de 173 pour les onze premiers mois de 1862.

Les envois d'argent par la poste ont plus que doublé depuis quinze ans. Ils étaient en 1847, de 39 millions 744,000 francs ; ils ont été de 90 millions 680,000 francs en 1861, et de 90 millions 972,000 francs en 1862.

Les lettres chargées vont toujours en augmentant :

1860	693,000	renfermant	427 millions
1861	815,000	—	321 —
1862	974,000	—	598 —

Le nombre des timbres-poste vendus s'est beaucoup accru depuis la mise en circulation des timbres à un centime. La vente qui, en 1855, était de 148 millions, et en 1860 de 253 millions, est arrivée en 1862 à près de 339 millions.

Le nombre de lettres tombées au rebut pour fausse adresse, destinataire inconnu, refus, adresse illisible, etc., est plus considérable qu'on ne serait tenté de le croire ; il est monté, en 1862, à 2 millions 149,498 ; — 635,287 ont pu être placées après un travail de vérification.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 20	le 21	hausse	baisse
3 % ancien.	69.60	69.50	•	• 10
4 1/2 au compt.	98.50	98.60	•	• 10

Tribunaux.

On lit dans la Gazette des Tribunaux : « En matière commerciale, un associé en nom collectif peut-il contraindre son co-associé à laisser faire une expertise, un constat judiciaire de l'état des livres et de la caisse, après une série d'abus de confiance émanant du commis principal de la maison de commerce ? La question peut paraître étrange, et semblerait devoir se résoudre à l'amiable ; cependant une divergence d'opinion peut l'ame-

ner devant le juge des référés à se débattre entre les deux associés, comme l'indique l'espèce suivante :

La maison F..., qui fait à Paris un commerce de draperies considérable, clôture son inventaire chaque année par un chiffre de 250 mille francs. Au mois de janvier dernier, en vérifiant l'état des factures émises et à encaisser, on s'aperçut d'une série de détournements qu'un examen sommaire porta à la somme de 19,630 francs. Quel en était l'auteur ? Les soupçons s'élevaient. On avait même pas le manifeste, lorsque les aveux du commis principal, chargé des recouvrements, l'indiquèrent à ses deux patrons. Pressé par les remords, il sut se soustraire aux poursuites par une promptie fuite à l'étranger. Un reste d'inquiétude préoccupait les deux associés intéressés. Il paraissait indispensable à l'un d'eux de procéder à une vérification minutieuse et complète des livres et de la caisse, afin de connaître le chiffre exact des déficits et des abus de confiance. Ici commença la difficulté, et la discordance faillit se glisser entre les deux intéressés, solidaires à la fois par leurs bonnes relations et par les liens de leur acte de société. Il fallut en venir aux plaidoiries.

L'un des associés, M. D..., est venu demander en référé, par les soins de M^{me} Branche son avoué, la nomination d'un expert teneur de livres, et il désigne M. Leroux comme digne de toute confiance et parfaitement capable d'arrêter la situation, l'état de la caisse et la balance définitive.

M^{me} Branche, avoué de l'autre associé, M. F..., répondait que la tenue des livres était parfaitement régulière, qu'il n'y avait aucune incertitude à dissiper, que le chiffre des détournements était fixé et connu définitivement, que, par suite, l'expertise demandée était tout à fait inutile et inopportune.

Ce sont ces conclusions, conformes à la saine appréciation des faits, qui ont été adoptées.

M. le président a dit : Attendu qu'il n'y a ni urgence, ni nécessité de recourir à l'expertise demandée, disons qu'il n'y a lieu à référé. »

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 20 février 1863.

Le bruit s'est répandu de nouveau hier et aujourd'hui d'un projet de voyage de l'Empereur de Russie à Paris. Il n'y a rien d'exact dans cette nouvelle apportée ici par les journaux anglais et belges.

La Gazette d'Angshourg a reçu les nouvelles suivantes des frontières de Pologne :

« Les villages dont s'emparent les Russes sont à l'instant incendiés et les habitants massacrés sans merci. »

Tous ceux qui, par force ou volontairement, donnent asile aux insurgés, sont mis à mort et leurs maisons incendiées. »

Un ukase de l'empereur de Russie, en date du 7 février, octroie généralement à tous les gouverneurs de la Lithuanie, le droit de vie et de mort sur tous les malheureux habitants de ce pays.

Ce noble exemple, parti d'en haut, a déjà porté ses fruits. Partout les soldats russes ont commis des atrocités que la plume se refuse à décrire.

Dans le gouvernement de Lublin, les cosaques tuent les femmes et les enfants et portent en triomphe les victimes de leur férocité !!

Le général Ramsay prescrit à son tour d'interdire tout le monde, sans rien épargner.

Tel est la conduite des cannibales russes envers le malheureux peuple polonais qui expie par le martyre ses aspirations légitimes vers la liberté.

Deux nouveaux délégués suisses viennent d'arriver à Paris pour prendre part aux conférences du traité de commerce ; ce sont : M. Vacheron, de Genève, propriétaire d'un vaste établissement d'horlogerie, et M. Jenny, de Schwauden, un des grands industriels de la Suisse orientale pour les tissus imprimés.

On n'a sans doute pas songé à nous envoyer quelque représentant des glaciers de ce pays, et cependant une demande de 100,000 quintaux de glace vient d'être faite aux cantons de Lucerne, du Valais et de l'Oberland Bernois, pour le compte des limonadiers de Paris. Il n'y a pas eu d'hiver cette année, et nos glaciers sont vides ; les fêtes du carnaval les ont tarées jusqu'à la dernière goutte.

Les compagnies des Ardennes, de l'Est et de l'Ouest, viennent d'être autorisées à émettre pour 400 millions d'obligations nouvelles, afin de faire exécuter de nombreux travaux qui pourront donner de l'occupation aux ouvriers sans travail.

On mande de Bruxelles à la Gazette des Etrangers, que le tableau attribué à Raphaël, la Mort de saint Joseph, exposé pendant quelque temps au Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, aurait été vendu publiquement à Londres aux enchères, et adjugé au roi de Prusse, pour le prix d'un million.

Le Journal de Rome donne d'intéressants détails sur le mouvement des beaux-arts dans cette ville. Ainsi, pendant l'année qui vient de s'écouler, les artistes ont vendu, pour l'exportation en peinture et en sculpture seulement, pour une somme de 362,616 scudi, c'est-à-dire pour environ deux millions de francs.

Pour toute correspondance : J. REBOUX.

FAITS DIVERS.

Par une décision toute récente, le grand prix de cent mille francs, attribué aux courses de Paris, sera couru le 31 mai.

Par suite de cette décision les réunions fixées à cette même date, sur les hippodromes de province, auront lieu à d'autres époques. Les courses d'Avignon, qui devaient avoir lieu le 31 mai, sont avancées de six jours ; elles auront lieu le 25 du même mois.

Le retour de la chasse de Louis XIV organisée à Versailles au profit des ouvriers colportiers, sera reproduit à Paris dans le même but le jeudi de la mi-carême. Cette promenade historique sera augmentée encore, dit-on, d'une partie des équipages de la vénéric impériale. C'est M. Leon Bertrand, un des organisateurs de la promenade de Versailles, qui est chargé des détails de celle de Paris. Comme à Versailles, la quête sera faite par de jeunes et élégantes cueyères.

Nous lisons dans la Gazette des Tribunaux :

Deux ouvriers terrassiers, les sieurs Chavepeyre, âgé de 32 ans, et Gamblin, âgé de 49 ans, avaient été chargés de creuser une tranchée dans un jardin, rue des Trois-Couronnes, 3, le long d'un mur de clôture élevé de 4 mètres. Ils avaient poursuivi activement ce travail, et hier, entre 9 et 10 heures du matin, la tranchée avait déjà atteint une certaine profondeur, quand soudainement le mur, dont les fondations avaient été probablement ébranlées, s'écroula sur une longueur de 12 à 13 mètres et les ensevelit sous ses débris.

Au bruit de la chute on accourut, et l'on s'occupa sur-le-champ du sauvetage des deux ouvriers ; les matériaux furent promptement enlevés, et l'un parvint en peu de temps à se dégager tous les deux. Malheureusement l'un, le sieur Chavepeyre avait cessé de vivre ; il avait eu le crane brisé et les jambes fracturées et sa mort avait dû être déterminée à l'instant même. Le second, le sieur Gamblin, respirait encore, mais il avait reçu des blessures graves à la tête, à l'épaule et au bras gauche. Après avoir reçu immédiatement les soins d'un médecin, il a été transporté à l'hôpital Saint-Louis.

Dans l'après-midi du même jour, on a eu aussi à constater un autre cas de mort accidentelle. Un charretier, le sieur Dubois, âgé de 50 ans, conduisant une voiture de moellons attelée de cinq chevaux, se disposait à entrer dans un chantier de la rue de Valois-du-Roule, quand il fit un faux pas et tomba sous la roue de sa voiture, qui lui passa sur le corps et le laissa étendu sans mouvement. Il avait eu la poitrine broyée, et il avait succombé au même instant.

Un scandale de jeu dont s'est entretenu tout Paris, a mis sur bien des lèvres la dénomination de grec, appliquée au joueur qui corrige le hasard. D'où vient que ce mot a pu prendre une signification injurieuse ? C'est ce que beaucoup de personnes se sont demandé ; et voici ce que raconte à ce sujet M. Robert-Houdin, le célèbre prestidigitateur, dans un livre qu'il a publié :

Vers la fin du règne de Louis XIV, un certain chevalier Grec d'origine, nommé Apollon, fut admis à la cour. Il y réalisa bientôt au jeu des bénéfices si considérables, qu'il finit par exciter les soupçons sur la nature de sa bonne fortune.

Malgré son étonnante habileté, le chevalier fut pris en flagrant délit de tricherie et condamné pour cela à vingt années de galères.

L'aventure fit grand bruit, et dès lors on donna le nom d'Apollon ou simplement celui de grec à tout individu cherchant à corriger la fortune.

L'explication est très-suffisante et elle écarte toute intention blessante à l'égard du peuple de Grèce.

On lit dans la Gazette des Etrangers :

Est-ce que Paris est menacé d'avoir, comme Londres, ses étrangers ?

Ne poussons pas l'anglomanie jusqu'à, S. V. P.

L'autre nuit, M. le baron de Ladoucette, sénateur, accompagné de sa femme, rentra chez lui vers trois heures du matin.

Comme leur voiture venait de s'arrêter devant la porte de l'honorable sénateur, et au moment où il mettait pied à terre, on rapporte qu'il fut assailli par trois hommes dont il senta déjà les mains sur son cou ; aux cris poussés par M^{me} de Ladoucette, trois autres hommes sortirent d'un fiacre arrêté à quelques pas de là et vinrent prêter main-forte aux malfaiteurs.

La situation aurait pu être grave, si le cocher, le valet de pied, d'autres passants, qui n'étaient pas ceux-ci de la bande des garottés, n'eussent rendu l'avantage au côté des honnêtes gens, qui ne purent cependant arrêter que deux des chevaliers de la nuit.

Je donne ce fait comme je l'ai entendu raconter dans un salon, c'est-à-dire mêlé probablement d'exagérations et d'inexactitudes.

D'un autre côté, on nous rapporte qu'avant-hier, vers minuit, un garçon attaché à l'administration des omnibus serait tombé rue Neuve-Saint-Augustin entre les mains d'étrangers qui lui auraient fait un mauvais parti.

Si l'on me répond que ces attaques nocturnes sont des fables, je serai bien content de recevoir ce démenti, et je crois que l'on peut compter, en tout cas, sur la vigilance de la bonne ville de Paris.

Cent mille francs à gagner pour 25 c.

Chez les libraires, les débitants de tabac, etc. (de notre ville et de toutes les autres villes de la France), on peut, dès aujourd'hui, se procurer les billets à 25 c. de la Nouvelle Grande Loterie qu'annoncent les journaux de Paris, — loterie très-importante (gros lot 100,000 fr.) qui, pour 25 c., fait gagner parmi les 275 lots en espèces, un gros lot de 100,000 fr. — Montant total des lots déposés, avant le premier tirage, à la Banque de France, et tirages publics, sous la surveillance de l'Autorité, à Paris, à l'Hôtel-de-Ville.

3589-4380

BULLETIN FINANCIER.

20 février 1863.

Les éventualités politiques auxquelles peut donner lieu la convention récente entre la Prusse et la Russie sont l'objet de toutes les préoccupations.

De grosses ventes, provenant d'acheteurs trop chargés, ont amené une assez forte baisse surtout sur les deux Mobiliers et la rente.

Le 3 %, ouvert à 70 05, a fait 70.10 au plus haut et 69.55 au plus bas, pour fermer à 69.60.

Les consolidés anglais sont venus en baisse de 1/8 à 92 3/4 à 7/8.

Les fonds de Vienne sont bien tenus ; les changes sont stationnaires.

L'Emprunt italien se maintient assez ferme entre 69.95 et 69.50.

Le Mobilier français a fléchi de 1210 à 1145 pour se relever à 1160, et l'Espagnol de 890 à 837. O pour fermer à 845.

L'Orléans a varié de 1110 à 1100 ; le Nord de 1033.75 à 1030 ; le Lyon de 1185 à 1181.25 ; le Midi de 795 à 790 ; l'Ouest de 62.50 à 57.50.

L'Est est à 547.50.

Les Autrichiens sont tenus de 517.50 à 510 ; les Lombards de 585 à 582.50 ; les Russes à 425 ; les Romains de 380 à 375.

Le Saragosse fait 695 et 685 ; le Nord de l'Espagne 545 à 540.

Les Transatlantiques varient de 575 à 555 ; le Gaz Parisien de 168 à 1670.

Les Ports de Marseille sont à 675 ; les Rivoli à 25 ; les Suez à 495.

Cours moyen du comptant : 3 % 69.80.
4 1/2 % 98.70.
Banque de France, 3,380.
Crédit foncier, 1,497.50.

Pour extrait : J. REBOUX.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Dimanche 22 février.

Spectacle extraordinaire

Représentation d'adieu et sans aucune remise de M^{lle} SCRIVANECK.

M^{lle} Scriwaneck jouera dans trois pièces.

Première représentation de

UN SCANDALE AU THÉÂTRE DE ROUBAIX, vaudeville en 1 acte.

M^{lle} Scriwaneck remplira le rôle de M^{me} Fromageat.

LES PREMIÈRES ARMES DE RICHELIEU

comédie en 2 actes, mêlée de couplets.

M^{lle} Scriwaneck remplira le rôle du duc de Richelieu.

LA CORNEUSE DE DIABLE, vaudeville

fantastique en 2 actes.

M^{lle} Scriwaneck remplira le rôle de Léo

qu'elle a créée au théâtre du Palais-Royal.

LES FEMMES QUI PLEURENT, comédie

en 1 acte.

Ordre : 1. Les femmes qui pleurent ; 2.

La cornemuse ; 3. Les premières armes ;

4. Un scandale.

Les bureaux seront ouverts à 5 heures.

— On commencera à 6 h.

Lundi, 23 février.

Abonnements et entrées de faveur généralement suspendus.

Spectacle extraordinaire

Au bénéfice de M. ESCLOZAS.

Avec le concours de M^{me} ESCLOZAS,

Artiste du théâtre impérial du Châtelet,

Par autorisation spéciale et pour cette

fois seulement.

Première représentation de

LA CHINOISE, vaudeville en 1 acte.

M^{me} Esclozas remplira le rôle de Gabrielle.

Première représentation de

LES FOLIES DRAMATIQUES, vaudeville

en 3 actes.

Première représentation de

LA PENSIONNAIRE MARIÉE, comédie-

vaudeville en 1 acte.

Rose Fun jour, romance chantée par

M^{me} Esclozas.